Politiques structurelles et emploi: programmations régionales 1997-1999, objectif 2

1997/2280(COS) - 14/11/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: fournir un aperçu général des nouvelles programmations régionales au titre de l'objectif 2 des politiques structurelles communautaires. CONTENU: la présente communication récapitule les principaux éléments de l'aide communautaire prévue pour les régions de l'objectif 2 pour la seconde période de programmation 1997-1999. Elle résume les effets escomptés de l'aide sur le développement économique des régions bénéficiaires, et particulièrement sur l'emploi, considéré comme une priorité absolue: les nouveaux programmes prévoient la création ou le maintien de 880.000 emplois bruts. Le document de la Commission présente la répartition des ressources entre les Fonds (FEDER et FSE) par régions ainsi que la ventilation par catégories de dépenses. Il résume également les éléments clés des documents de programmation par Etat membre, notamment les stratégies de développement régional, les axes prioritaires et les effets attendus. L'objectif général de la sauvegarde et du développement de l'emploi devrait s'articuler autour de quatre axes spécifiques: - compétitivité et développement des PME; - recherche et développement, innovation et main d'oeuvre familiarisée avec les technologies d'avenir; - environnement et développement durable (accroître le pouvoir d'attraction des régions et exploiter les produits écologiques ainsi que les services technologiques liés à l'environnement); - égalité des chances hommes/femmes.